



Canadian Pork Council  
Conseil canadien du porc

## Deux nouvelles initiatives de l'industrie porcine seront bientôt mises en place

**Ottawa, Ont. [2 octobre 2009]** – Les producteurs de porcs se réjouissent qu'on ait confirmé aujourd'hui leur accessibilité à un Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'industrie du porc ainsi qu'à un Programme de transition pour les exploitations porcines.

« Nous approuvons ces deux programmes et nous sommes soulagés d'apprendre qu'ils seront disponibles sous peu, » a souligné M. Jurgen Preugschas, président du Conseil canadien du porc. « Les producteurs sont dans une situation catastrophique actuellement, et plus vite ils auront accès aux fonds de ces deux programmes, mieux ce sera. »

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'industrie du porc aidera les producteurs qui souhaitent rester en production porcine à faire face à leurs problèmes de liquidités. Les producteurs de porcs ont connu des pertes sans précédent au cours des trois dernières années. Il est vrai qu'ils sont habitués aux cycles de la production porcine, avec ses hauts et ses bas, mais ce que l'industrie a vécu récemment est exceptionnel. Les producteurs qui souhaitent présenter une demande en vertu du Programme de réserve pour pertes sur prêts doivent s'adresser à leur institution bancaire. Pour plus d'informations sur le Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'industrie porcine, consulter le site : [www.agr.gc.ca/HILLRP](http://www.agr.gc.ca/HILLRP) et communiquer avec un représentant d'une institution bancaire.

Le Programme de transition pour les exploitations porcines aidera par ailleurs les producteurs qui se voient obligés d'interrompre la production de porcs pendant une période définie. Une aide financière leur sera accordée par le biais d'un processus d'appel de soumissions. Les producteurs dont les soumissions seront acceptées consentiront à cesser toute production de porcs au sein de leur exploitation pour une période d'au moins trois ans. Les producteurs dont l'entreprise était en exploitation au 1<sup>er</sup> avril 2009 seront admissibles, y compris ceux qui ont dépeuplé leurs porcheries entre le 1<sup>er</sup> avril et maintenant. Des formulaires d'inscription seront disponibles à compter du 8 octobre 2009. Pour plus d'information sur le Programme de transition pour les exploitations porcines, consulter le site [www.cpc-ccp.com](http://www.cpc-ccp.com).

Le CCP représente l'ensemble des producteurs de porcs du Canada. Le Conseil est une fédération qui regroupe neuf associations provinciales du secteur porcin. Ses activités visent à assurer le dynamisme et la prospérité de l'industrie du porc au Canada.

Pour plus d'information, communiquer avec :  
Gary Stordy  
Directeur des relations publiques  
Conseil canadien du porc  
613 236-9239, poste 277  
[stordy@cpc-ccp.com](mailto:stordy@cpc-ccp.com)